



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2021
Compte Rendu
(Convocation du 22/11/2021)

Présents : Mmes DURAND Emilie, MARCADEAUX Alicia, SEYCHELLES Véronique, MM. BERTHON Patrick, BILLON Evan, DURAND Mathieu, MERMET Romain,

Excusés : BOUVARD Martial, CARLIER Cécile, FUZIER Thomas, GUILLOUD Paulette, MENTEAUX Laure, MOLLARD Michaël, PONCET Catherine, TORRICELLI Blandine

Pouvoirs : TORRICELLI Blandine pouvoir à SEYCHELLES Véronique

Romain MERMET est nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 19h00 par Véronique SEYCHELLES, le Maire.

Compte rendu des délégations du maire

▪ Arrêtés

2021-58 / 2021-59 : Arrêté de circulation et permission de voirie – Route de la Tour – SAS GATEL pour le remplacement d'un poteau Télécom

2021-60 / 2021-61 : Arrêté de circulation et permission de voirie – Route de Blandin – APTE IMMO pour le carottage de l'enrobé pour analyse amiante

2021-62 / 2021-63 : Arrêté de circulation et permission de voirie – Route du Rousset – SOBECA pour la pose du câble HTA en souterrain

2021-64 / 2021-65 : Arrêté de circulation et permission de voirie – Chemin du Pacalin – Sté ATOUTS CHARPENTE pour la pose d'une grue pour réaliser des travaux chez Mr et Mme DIMIER

2021-66 : Permission de voirie – Orange

2021-67 : Arrêté délivrant un permis de détention d'un chien de 1ère ou 2ème catégorie – Mr FOURNIAL Franck

2021-68 : Radiation des effectifs Mr MATHIAS Bruno

2021-69 / 2021-70 : Arrêté de circulation et permission de voirie – Chemin de Bouis – EIFFAGE ENERGIE pour le remplacement du câble existant et raccordement au réseau existant

2021-71 : Alignement – Chemin de Châlon – AGATE pour la SCI CLARIDY

2021-72 : Alignement – Chemin de Pré Vallin – AGATE pour la SCI CLARIDY

▪ Délibérations

2021-32 : Réfection partielle de la toiture du Groupe Scolaire dans le cadre du plan école

2021-33 : Réfection partielle de la toiture de l'église

2021-34 : Frais de fonctionnement accueil enfants Montrevel en maternelle à Doissin – Année scolaire 2021

2021-35 : Renouvellement contrats assurances

2021-36 : Renouvellement contrat risques statutaires

2021-37 : Admission en non-valeur

2021-38 : Décisions modificatives n°2

- 2021-39 : Décisions modificatives n°3
- 2021-40 : Décisions modificatives n°4
- 2021-41 : Décisions modificatives n°5
- 2021-42 : Décisions modificatives n°6
- 2021-43 : Projet rénovation énergétique du groupe scolaire
- 2021-44 : Participation aux charges de fonctionnement du RASED pour l'année scolaire 2020 - 2021
- 2021-45 : Indemnité de budget au percepteur
- 2021-46 : Modification du règlement du cimetière
- 2021-47 : Augmentation du loyer de l'appartement au-dessus de la mairie
- 2021-48 : Nomination d'un nouveau régisseur
- 2021-49 : Attribution MAPA – Rénovation énergétique du Groupe Scolaire
- 2021-50 : Instauration d'une RODP télécommunications
- 2021-51 : Travaux de voirie

Administration générale

- Flyer d'invitation aux vœux

En raison du contexte sanitaire, il a été décidé d'annuler la cérémonie des vœux qui devait avoir lieu le vendredi 14 janvier 2022.

- Réhabilitation d'un bâtiment communal (Délibération N° 2021/52)

Le conseil municipal à la suite de l'exposé de Madame le Maire a donné son accord à l'unanimité pour la réhabilitation du bâtiment communal qui comprend les domaines suivants :

LOT	MONTANT HT	MONTANT TTC
MENUISERIES : FENETRES	10 747.00 €	12 896.40 €
MENUISERIES : VOLETS ROULANTS	5 894.00 €	7 072.80 €
TOTAL	16 641.00 €	19 969.20 €

Le coût des travaux s'élève à 16 641.00 € HT soit 19 969.20 € TTC.

Le début de travaux est prévu pour le 2ème trimestre 2022.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ⇒ **VALIDE** les travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal,
- ⇒ **AUTORISE** Madame le Maire à présenter toute demande de subvention pouvant contribuer au financement de cette réhabilitation,
- ⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier.

- Mise en conformité cheminement piétonnier – école et espace de jeux et de loisirs (Délibération N° 2021/53)

Dans le cadre de la mise en conformité des cheminements piétonniers et des voies de circulation aux abords du groupe scolaire et de l'espace de jeux et de loisirs, Madame le Maire présente au conseil municipal les plans et chiffrages proposés par la CC VDD.

Après discussions, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- ⇒ **ACCEPTÉ** le chiffrage des travaux pour un montant total de 72 268.12 € HT soit 86 721.74 € TTC
- ⇒ **AUTORISE** Madame le Maire à présenter toute demande de subvention pouvant contribuer au financement de ce projet,
- ⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier.

- Convention entre le préfet de l'Isère et les services utilisateurs du Système National d'Enregistrement des demandes de logement social (Délibération N° 2021/54)

Madame le Maire annonce au conseil municipal que, depuis 2015, les demandes de logement social en Isère sont enregistrées dans le Système National d'Enregistrement (SNE).

Les services utilisateurs du SNE sont principalement les communes, les intercommunalités, les bailleurs sociaux, ainsi que de manière générale les autres réservataires de logements sociaux (Etat, Département, Action Logement,...) tel que défini dans les articles R.441-2-1 et R.441-2-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Chaque service utilisateur du SNE doit au préalable avoir signé une convention avec le préfet de l'Isère, rappelant les droits et obligations de chacun. Les conventions signées depuis 2015 doivent aujourd'hui être renouvelées, afin que la commune puisse continuer à avoir accès au SNE en consultation.

Madame le Maire donne lecture de la convention présentée ce jour, et souligne que celle-ci acte que l'enregistrement des demandes de logement social, déposées sur la commune de Doissin, sera réalisé par la communauté de communes des Vals du Dauphiné, qui sera co-signataire de la présente convention.

Madame le Maire demande ensuite au conseil municipal de se prononcer sur l'adoption de cette convention.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ⇒ **ADOPTÉ** la convention entre le Préfet de l'Isère et les services utilisateurs du SNE
- ⇒ **AUTORISE** Mr le Maire à signer cette convention.

- Convention avec la paroisse : mise à disposition de la petite salle des fêtes (Délibération N° 2021/55)

Vendredi 15 octobre 2021, une 2^{ème} réunion a eu lieu afin d'acter la mise à disposition d'une salle en lieu et place de celles occupées jusqu'à présent au-dessus de la mairie.

Etaient présentes Anne-Marie Annequin, Bernadette Barbier, Ginette Durand, Chantal Rival, Ghislaine Poulet, Véronique Seychelles, Catherine Poncet.

Le choix du lieu correspondant le mieux aux besoins de la paroisse est la petite salle des fêtes.

Véronique Seychelles propose de rédiger une convention de mise à disposition de ce lieu par la mairie.

Conditions:

- Cette salle pourra servir de lieu de réunions pour préparation des messes, cérémonies, fêtes religieuses, et catéchisme si besoin.
- Utilisation gratuite de la salle.
- Informer la mairie des dates d'utilisation 3 jours avant (la paroisse restera prioritaire sur l'utilisation de la petite salle)
- Un placard fermé sera mis à la disposition de la paroisse dans le sas de la petite salle.
- Projet cuisine de la salle des fêtes

Une 1^{ère} réunion a eu lieu en présence de Daniel Charbonnier, Isabelle Marmonier, Catherine Guilloud, Marie-Noëlle Bouvard et les établissements Philippe afin de définir ensemble les besoins.

Les Ets Philippe reviendront vers nous courant février 2022 avec une proposition d'implantation, le même groupe suivra ce projet jusqu'à sa concrétisation.

- Laura REVERON : formation d'intégration

Madame le Maire informe le conseil municipal que Laura REVERON étant actuellement en stagiairisation pour 1 an, doit obligatoirement suivre une formation d'intégration des agents de catégorie C pour être titularisée.

Les élus ne s'opposant pas à cette formation, Madame le Maire demande à ce que Laura REVERON soit inscrite pendant les vacances scolaires.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21h00.

Prochaine réunion : A définir